



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 39969

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la protection sociale, que la Revue française d'administration publique a consacré un de ses derniers numéros au thème suivant : « La santé est-elle sous-administrée ? » La réponse fournie par les contributions est généralement affirmative. Un ancien directeur des hôpitaux au ministère des affaires sociales écrit par exemple : « La direction des hôpitaux a 250 agents ; ajoutons-y les agents qui assurent la tutelle hospitalière dans les départements ; moins de 800 personnes dirigent et contrôlent la politique d'un secteur qui a dépensé 200 milliards de francs en 1986 et qui emploie plus de 800 000 personnes » Il lui demande ce qu'il pense de l'affirmation sur l'insuffisance de l'encadrement administratif de la santé en France.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39969

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2093